

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instructions de préparer des règlements en conséquence.

Son Honneur le Maire ayant informé le Conseil du décès de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec,

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que les membres de ce Conseil ont appris avec un profond regret le décès de Sir François Langelier, qui a joué un rôle si important dans la politique de notre province et qui a occupé avec tant de tact et de dignité la haute position de Lieutenant-Gouverneur pendant plusieurs années, et ils prient la famille du défunt de bien vouloir agréer l'expression de leur vive sympathie dans le malheur qui vient de la frapper;

Que, en témoignage de respect pour la mémoire du défunt, le Conseil s'ajourne.

Le Conseil s'ajourne en conséquence.

RENE BAUSET,  
Sous-Greffier de la Cité.

JULES CREPEAU,  
Sous-Greffier de la Cité.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the City Clerk be requested to prepare by-laws accordingly.

His Worship the Mayor having apprised the Council of the demise of His Excellency the Lieutenant Governor of the Province of Quebec,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That the members of this Council have learned with deep regret of the demise of Sir François Langelier, who played such an important part in the politics of our Province and who occupied with tact and dignity the high position of Lieutenant Governor for several years; and they beg to extend to the family of the deceased the expression of their sincere sympathy in their sad bereavement;

That, as a mark of respect for the memory of the deceased, the Council do now adjourn.

The Council accordingly adjourned.

RENE BAUSET,  
Assistant City Clerk.

JULES CREPEAU,  
Assistant City Clerk.